

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du mercredi 13 mars 2024 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le mercredi 13 mars 2024 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 33 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance, 1 personne a quitté l'instance.

Décision n°20240305

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 pris en application de l'article 3 du décret n°2000-1264 du 26 décembre 2000 fixant les conditions dans lesquelles les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel peuvent prendre des participations et créer des filiales ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble.

Prise de participation dans le capital de la société PROXIIMED

Le conseil d'administration approuve la prise de participation dans le capital social de la société PROXIIMED, à hauteur de cent mille euros (100 000 €), sur 2 ans à hauteur de 50 000€ en 2024 et 50 000€ en 2025.

Nombre de présents : 27
Nombre de pouvoirs : 6
Total présents et représentés : 33
Nombre de votants : 33
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 33

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 33

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés



Etienne GHEERAERT
Vice-président du conseil d'administration

Transmis au Rectorat le 15/03/24

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.